

# Association des Enrôlés de Force

A. S. B. L.

# Victimes du Nazisme

Luxembourg  
9, rue du Fort Elisabeth  
C.C.P. 313 24  
Boîte Postale 2415  
1024 Luxembourg-Gare

Luxembourg, le

## RESOLUTION

Réunis en congrès national à Grevenmacher le 25 avril 1987,  
les délégués des sections locales de l'Association des Enrôlés de  
Force Victimes du Nazisme,

après avoir entendu le Comité Central dans son rapport annuel et,  
plus particulièrement, dans son programme pour 1987,

le confirment dans ses fonctions et l'assurent de leur appui indé-  
fectible dans toutes démarches utiles à la Nation et à la cause  
commune,

constatent avec amertume que certains responsables de notre vie  
publique semblent traiter les Enrôlés de Force de quantité  
négligeable,

rappellent que, malgré l'aboutissement honorable des grands  
problèmes des EdF, il reste néanmoins à trouver une solution équita-  
ble aux questions corollaires,

insistent pour que l'indemnisation de la RFA réclamée sans relâche  
par les EdF soit versée sans autre délai au Trésor luxembourgeois.  
(Rappel des faits : après un accord intervenu entre le Chancelier  
Helmut Schmidt et le Président de la République Giscard d'Estaing  
concernant l'indemnisation des incorporés de force d'Alsace et de  
Moselle, un accord similaire fut réalisé le 19 novembre 1985 entre  
le Chancelier Helmut Kohl et notre Ministre d'Etat Jacques Santer  
au profit des EdF),

renvoient à la décision issue de l'entrevue du 16 décembre 1985 entre  
le Ministre d'Etat Jacques Santer et une délégation des EdF à l'Hôtel  
de Bourgogne,

exigent

- a) la conclusion à brève échéance d'une convention en bonne et due  
forme entre l'Etat luxembourgeois et les Enrôlés de Force  
retenant sans équivoque la provenance et l'utilisation des  
fonds,
- b) la création d'une Fondation de Gérance décidée entre parties,

désirent que le versement de l'indemnité symbolique de la RFA soit  
effectué formellement à la Nation luxembourgeoise en sa qualité de  
légataire de la génération sacrifiée,

réclament la construction sans retard de bâtiments adéquats pour  
assurer un service de gériatrie moderne,

# Association des Enrôlés de Force

A. S. B. L.

# Victimes du Nazisme

Luxembourg  
9, rue du Fort Elisabeth  
C.C.P. 313 24  
Boîte Postale 2415  
1024 Luxembourg-Gare

Luxembourg, le

regrettent le laxisme apparent dans le traitement des lettres adressées par la Fédération des VNEF aux services compétents,

réitèrent la proposition des EdF du 18 février 1985 recommandant la modification de la loi concernant la computation des périodes pendant lesquelles les personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant se trouvaient dans l'impossibilité de s'affilier à un régime de pension luxembourgeois,

revendiquent avec véhémence une réponse aux lettres de la fédération des 19 juin 1985 et 26 janvier 1986 concernant la représentation des EdF au Conseil National de la Résistance (C.N.R.) et/ou la création à titre de réciprocité d'un Conseil National de l'Enrôlement de Force (C.N.E.),

prient le Président de la Chambre des Députés d'activer les recherches pour connaître le sort d'environ 120 EdF disparus dans la tourmente en territoire soviétique, conformément à la liste nominative remise avec une note d'accompagnement en décembre 1985,

expriment leur satisfaction mitigée quant à l'avancement des travaux de réfection du bâtiment et de la place de l'ancienne gare de Holle-  
rich mis en oeuvre par les ministres Jacques Santer et Marcel Schlechter,

enregistrent l'érosion des droits acquis par la loi du 26 mars 1974 et par la loi du 12 juin 1981 modifiant celle du 25 février 1967 portant fixation des suppléments de pension en faveur des personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant (complément différentiel pour invalidité précoce),

dénoncent le refus du législateur d'octroyer aux retraités des régimes de pension non contributifs le grade de substitution prévu par la loi du 27 août 1986,

invitent les responsables de l'Education Nationale de garantir un enseignement impartial de l'Histoire contemporaine de notre pays et, plus spécialement, des années tragiques de l'occupation nazie,

engagent tous les EdF et leurs sympathisants de persévérer dans cet esprit de camaraderie et de solidarité pratiqué pendant les heures les plus sombres de notre existence et de défendre le souvenir de ceux d'entre nous qui ne connurent pas la joie du retour au sein de la communauté nationale.

Grevenmacher, le 25 avril 1987.